

N° 21-006-X au catalogue  
ISSN 1481-0972  
ISBN 978-0-660-42163-6

## Bulletin d'analyse - Régions rurales et petites villes du Canada

# Perspective rurales de la Subvention salariale d'urgence du Canada : du 17 janvier 2021 au 8 mai 2021



par Ash Munro, Eric Baxter, Peter Timusk, Andrew Balcom  
et John Baker

Date de diffusion : le 9 mars 2022



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Perspective rurales de la Subvention salariale d'urgence du Canada : du 17 janvier 2021 au 8 mai 2021

par Ash Munro, Eric Baxter, Peter Timusk, Andrew Balcom et John Baker

## Contexte

L'apparition de la pandémie de COVID-19 au printemps 2020 a entraîné des fermetures temporaires, des diminutions du nombre d'heures travaillées et l'instauration de diverses mesures sanitaires pour les entreprises rurales et urbaines partout au Canada. À mesure que la pandémie suivait son sinueux parcours, les mesures prises ont dû s'adapter en conséquence. Les effets de la pandémie se sont fait ressentir de manière différente sur les entreprises situées en région rurale et celles situées en région urbaine<sup>1</sup>, et ce, à cause de leurs contextes économiques particuliers et des différences régionales dans les types de mesures sanitaires mises en place.

Le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) a été mis en œuvre en mars 2020 pour aider à compenser les pertes de revenus des employeurs et à réduire les pertes d'emploi découlant des répercussions économiques de la COVID-19<sup>2</sup>.

Le présent article offre une analyse du recours au programme de la SSUC par les entreprises rurales. Cette analyse se fonde sur les données de la version mise à jour de la Base de données régionale et communautaire sur la SSUC de Statistique Canada<sup>3</sup>. Cette nouvelle version couvre les semaines du 17 janvier au 8 mai 2021, lesquelles correspondent à quatre périodes de demande de la SSUC (les périodes de 12 à 15), chacune s'étalant sur quatre semaines<sup>4</sup>.

## Coup d'œil : principaux résultats en région rurale

Au cours des 16 semaines du 17 janvier au 8 mai 2021, soit les périodes 12 à 15 de demande de la SSUC, les entreprises situées en région rurale ont reçu 1,5 milliards de dollars en paiements au titre de la SSUC, ce qui représente 10,2 % du total national. Ces subventions accordées aux entreprises rurales ont permis d'appuyer en moyenne 420 000 employés par période de la SSUC. Durant le même intervalle, les entreprises situées en région urbaine ont reçu 12,9 milliards de dollars en paiements de la SSUC, et ces paiements ont permis de soutenir 3,6 millions d'employés.

Pendant les 15 premières périodes de la SSUC, la proportion d'entreprises rurales ayant reçu des paiements de la SSUC et la proportion d'employés en région rurale soutenus par le programme sont restées stables, représentant le dixième environ du total national. Pendant les quatre périodes étudiées, la SSUC a soutenu, en moyenne, un peu plus de 1 employé en région rurale sur 6 (16,9 %), et moins de 1 employé en région urbaine sur 5 (21,3 %). Ces proportions sont demeurées relativement stables par rapport aux niveaux moyens enregistrés au cours des trois périodes précédentes de la SSUC.

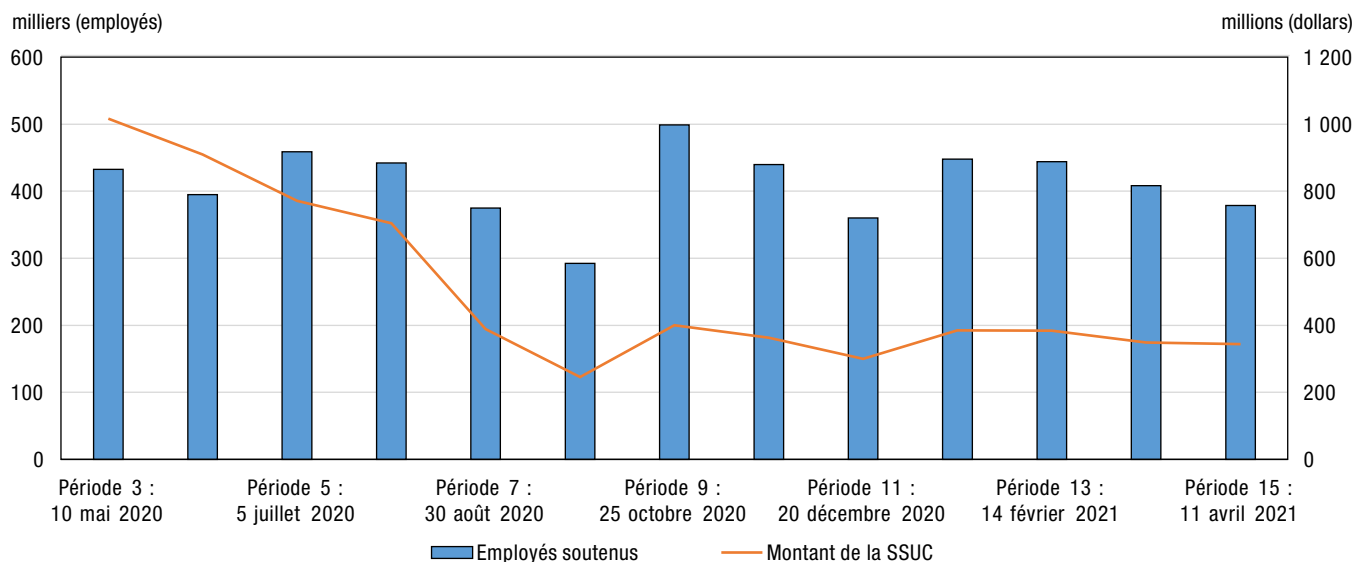
Dans les régions rurales aussi bien qu'urbaines, ce sont les secteurs de la fabrication, de la construction et des services d'hébergement et de restauration qui ont reçu les plus grandes parts des paiements de la SSUC. En région rurale, les entreprises de ces secteurs ont reçu 46,0 % du total des paiements de la SSUC, et leurs employés représentaient 44,9 % des travailleurs soutenus. En région urbaine, les entreprises de ces trois secteurs ont représenté des parts relativement plus faibles de paiements de la SSUC reçus (37,3 %) et d'employés soutenus (36,2 %).

1. Aux fins du présent article, le terme « rural » désigne les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement, alors que le terme « urbain » désigne celles situées à l'intérieur de celles-ci.
2. Agence du revenu du Canada, 2021, [Subvention salariale d'urgence du Canada](#).
3. Cette base de données contient d'importantes estimations de l'utilisation de la SSUC, avec des ventilations selon les régions rurales et les régions urbaines. [La Base de données régionale et communautaire sur la subvention salariale d'urgence du Canada](#) (version 3.0) a été diffusée le 9 mars 2022.
4. Les employeurs admissibles ont pu demander la subvention salariale pour leurs employés pour des périodes précises de quatre semaines appelées « période de demande de la SSUC ». Aux fins du présent article, « moyenne » désigne la moyenne sur quatre périodes de quatre semaines de demande de la SSUC, allant du 17 janvier 2021 au 8 mai 2021. Pour obtenir plus d'information, voir le page Web sur la [Subvention salariale d'urgence du Canada](#).

## La valeur totale des paiements et le nombre d'employés soutenus ont diminué dans les régions rurales au cours de la période étudiée

Parallèlement au ralentissement de la deuxième vague de la pandémie au Canada<sup>5</sup>, la valeur totale des paiements de la SSUC dans les régions rurales a graduellement diminué pour passer d'un sommet sur quatre périodes d'environ 3,8 milliards de dollars atteint au cours des périodes 12 et 13, à 3,3 milliards de dollars au cours de la période 15 (graphique 1). Le nombre d'employés en région rurale qui ont été soutenus par le programme a aussi fléchi pendant cette période, passant de 448 000 employés au cours de la période 12 à 379 000 au cours de la période 15.

**Graphique 1**  
**Nombre d'employés soutenus et paiements de la SSUC versés en région rurale, selon la date de début de la période de la SSUC, du 10 mai 2020 au 8 mai 2021**



**Note :** Ces données sont fondées sur toutes les demandes de SSUC approuvées en date du 8 novembre 2021. Les valeurs réelles peuvent varier, car des demandes continuent d'être évaluées par l'Agence du revenu du Canada.

**Source :** Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, version 3.0.

5. Santé Canada, 2021, [Mise à jour quotidienne sur l'épidémiologie de la COVID-19](#).

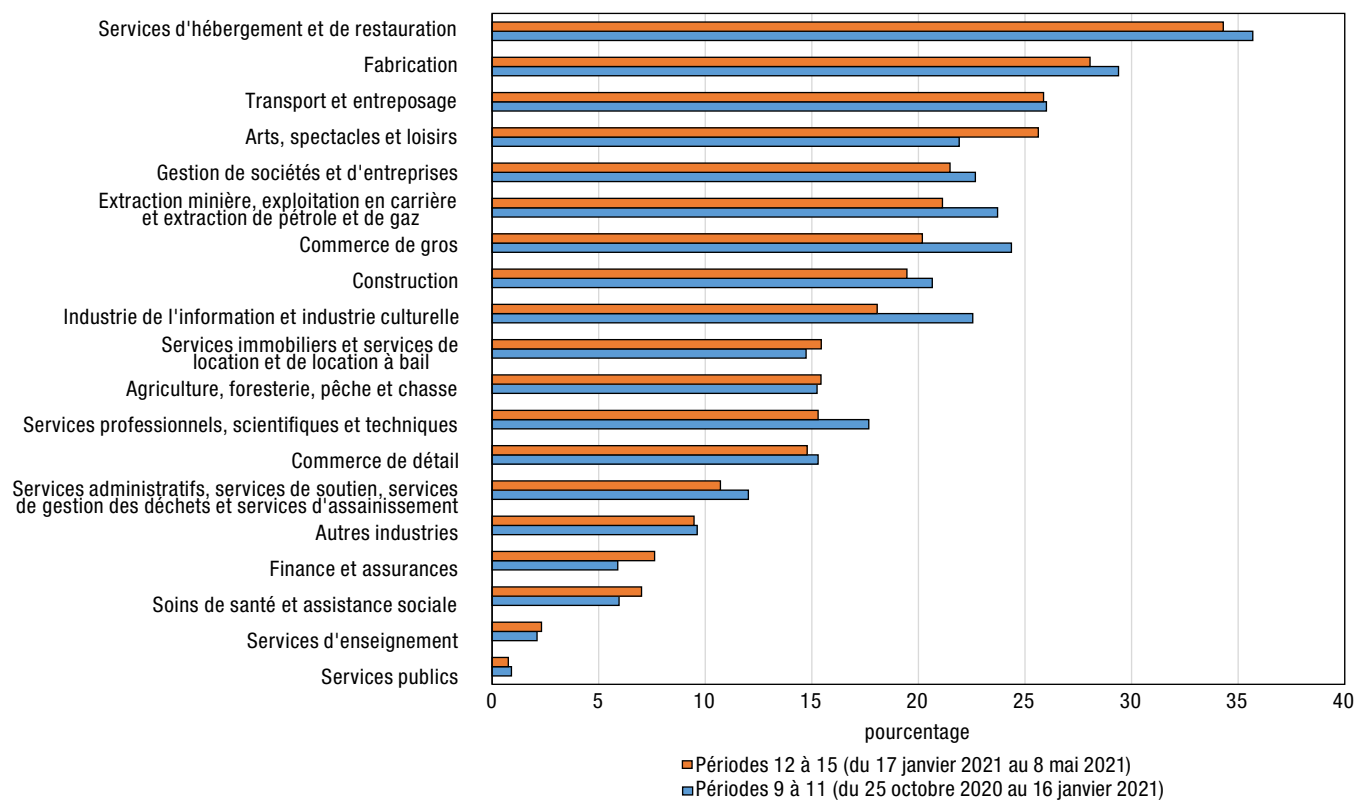
## Un employé en région rurale sur six a été soutenu par la SSUC durant les périodes 12 à 15

Dans la majorité des secteurs, le nombre d'employés soutenus par la SSUC a diminué entre les périodes 9 à 11 (du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021) et les périodes 12 à 15 (du 17 janvier au 8 mai 2021).

Le programme de la SSUC a permis de soutenir 1 employé en région rurale sur 6 (16,9 %), en moyenne, au cours des périodes 12 à 15. En région rurale, les entreprises de certains secteurs étaient encore plus nombreuses à demander du soutien que celles d'autres secteurs. Les entreprises des secteurs des services d'hébergement et de restauration (34,3 %), de la fabrication (28,0 %) et du transport et de l'entreposage (25,9 %) ont notamment affiché les parts les plus élevées d'employés soutenus par le programme (graphique 2).

Alors qu'en région rurale, la SSUC a aidé à maintenir en poste 1 employé sur 6, la proportion correspondante en région urbaine était de 1 employé sur 5 (21,2 %). Les employés en région urbaine étaient plus susceptibles de bénéficier de soutien que leurs homologues en région rurale dans tous les secteurs, sauf dans ceux du transport et l'entreposage, de l'agriculture, de foresterie, de la pêche et de la chasse, de la finance et des assurances, et de la gestion de sociétés et d'entreprises.

**Graphique 2**  
**Proportion d'employés soutenus par la SSUC en région rurale, périodes 9 à 11 et périodes 12 à 15, selon le secteur**



Source : Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, version 3.0.

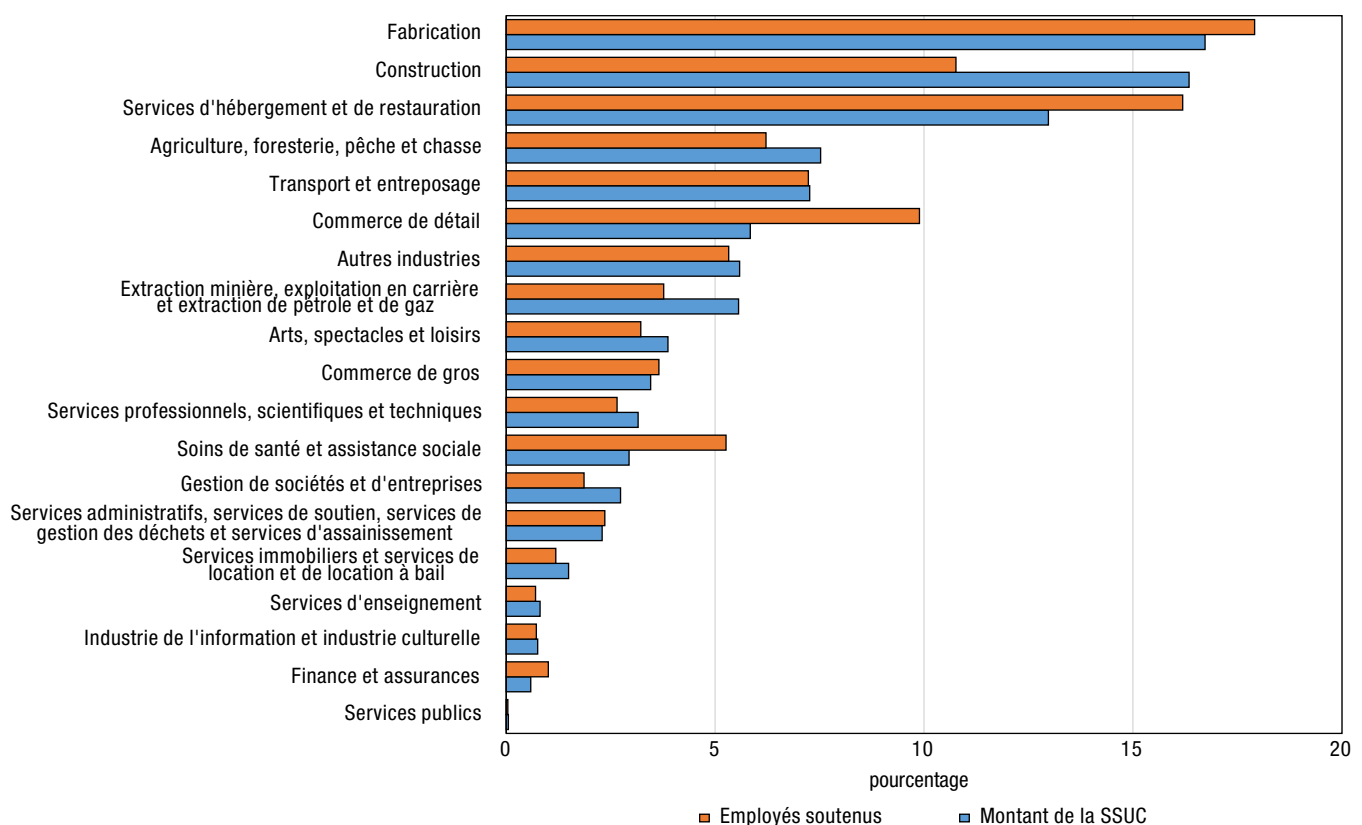
## En région rurale, le secteur de la fabrication reçoit la plus grande part des paiements de la SSUC et compte la plus grande part d'employés soutenus

Au cours des quatre périodes de la SSUC visées par le présent article, les entreprises du secteur de la fabrication ont reçu la plus grande part des paiements au titre de la SSUC versés aux entreprises situées en région rurale. Cette proportion, qui se situe à 16,7 % (graphique 3), est pratiquement inchangée par rapport à celle de 16,8 % observée durant les trois périodes précédentes de la SSUC<sup>6</sup>. Au deuxième et au troisième rang venaient les secteurs de la construction (16,3 %) et des services d'hébergement et de restauration (13,0 %), dont les proportions des paiements reçus sont restées relativement stables par rapport aux trois périodes précédentes.

Pour ce qui est du nombre d'employés en région rurale soutenus par la SSUC, les plus fortes proportions ont été enregistrées dans les secteurs de la fabrication (17,9 %), des services d'hébergement et de restauration (16,2 %) et de la construction (10,8 %). En région urbaine, ce sont aussi les secteurs de l'hébergement et de restauration (14,6 %) et de la fabrication (13,0 %) qui se classent au premier et au deuxième rang quant à la proportion d'employés soutenus par le programme, mais au troisième rang, on retrouve le secteur du commerce de détail (12,4 %), et non celui de la construction comme dans les régions rurales.

### Graphique 3

Part des paiements totaux de la SSUC versés aux entreprises en région rurale et nombre total d'employés soutenus, selon le secteur, du 17 janvier au 8 mai 2021



Source : Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, version 3.0.

6. Voir Statistique Canada, 2021, [Perspectives rurales de la Subvention salariale d'urgence du Canada : du 25 octobre 2020 au 16 janvier 2021](#).

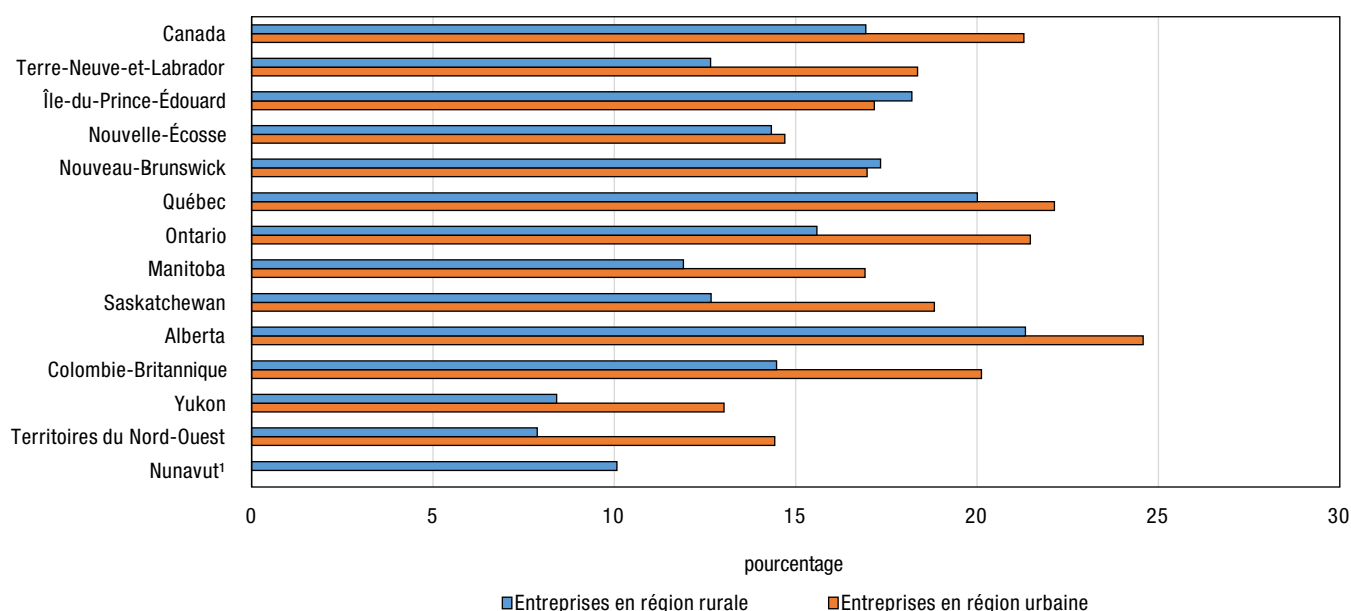
## Dans toutes les provinces et tous les territoires sauf, les employés en région rurale sont moins susceptibles que ceux en région urbaine d'être soutenus par la SSUC

Dans 10 provinces et territoires<sup>7</sup>, les employés en région urbaine étaient proportionnellement plus nombreux à bénéficier du soutien de la SSUC que les employés en région rurale (graphique 4). L'écart le plus prononcé a été observé dans les Territoires du Nord-Ouest, où la proportion d'employés soutenus par la SSUC était deux fois plus élevée en région urbaine (14,4 %) qu'en région rurale (7,9 %).

La proportion d'employés soutenus variait selon les régions. Parmi les entreprises rurales, les proportions les plus élevées d'employés pour lesquels la SSUC a aidé à maintenir l'emploi se trouvaient en Alberta (21,3 %), au Québec (20,0 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (18,2 %). Dans les régions urbaines, les proportions les plus élevées d'employés soutenus se trouvaient en Alberta (24,6 %), au Québec (22,1 %) et en Ontario (21,5 %).

### Graphique 4

**Proportion moyenne des employés soutenus par la SSUC, selon la province et le territoire et par type de région, du 17 janvier au 8 mai 2021**



1. Selon la définition des régions rurales et urbaines utilisée dans la base de données source, aucune région du Nunavut n'a été classée comme urbaine.

Source : Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, version 3.0.

Au cours des quatre périodes de demande qui font l'objet de cet article, le Québec, l'Ontario et l'Alberta ont reçu ensemble plus des deux tiers (69,8 %) de toutes les subventions de la SSUC accordées aux régions rurales, à hauteur de 26,7 %, 20,1 % et 23,0 %, respectivement. Les mêmes provinces comptaient également plus des deux tiers (69,2 %) de tous les employés soutenus par la SSUC dans les régions rurales au cours de cette période, avec 30,4 % pour le Québec, 19,9 % pour l'Ontario et 18,9 % pour l'Alberta.

7. Selon la définition utilisée dans la présente analyse, le Nunavut ne comprend aucune région urbaine; par conséquent, il n'a pas été inclus dans la présente comparaison des régions urbaines et des régions rurales selon la province et le territoire.

## Méthodologie

Les données présentées dans ce document sont tirées des fichiers de microdonnées de l'Agence du revenu du Canada (ARC) contenant toutes les demandes de paiement approuvées au titre de la SSUC jusqu'au 8 novembre 2021. Le montant total des paiements de la SSUC et le nombre d'employés soutenus variera par rapport aux fichiers de microdonnées utilisés dans la présente analyse, puisque les demandes continuent d'être réévaluées par l'ARC.

La Base de données régionale et communautaire sur la SSUC, version 3.0<sup>8</sup>, a été créée à partir des microdonnées de l'ARC sur la SSUC, lesquelles ont été couplées aux données du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Ces données sont accessibles aux niveaux géographiques suivants de la Classification géographique type (CGT)<sup>9</sup> 2016 : Canada, province/territoire, région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) et subdivision de recensement (SDR). Une ventilation rurale et urbaine au niveau du Canada, des provinces et territoires a été créée. Les SDR situées à l'extérieur de RMR ou AR ont été classées comme « rurales », alors que celles situées à l'intérieur de RMR ou AR ont été classées comme « urbaines ». La base de données comprend également les ventilations selon le secteur (code à 2 chiffres) et le sous-secteur (code à 3 chiffres) du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord<sup>10</sup>.

Voir la [Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, version 3.0](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur la base de données utilisée dans la présente analyse<sup>11</sup>.

---

8. Statistique Canada, 2022, [Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, version 3.0](#).

9. Selon la Classification géographique type (CGT) 2016 de Statistique Canada, les entreprises situées dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) ou les agglomérations de recensement (AR) sont classées comme « urbaines » et toutes les autres comme « rurales ». Voir [Classification géographique type \(CGT\) 2016](#).

10. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est fondé sur les Registre des entreprises de Statistique Canada. Dans le SCIAN, les secteurs sont représentés par des codes à deux chiffres, et les sous-secteurs, par des codes à trois chiffres du SCIAN. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le SCIAN, voir [Introduction au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 de Statistique Canada, version 3.0](#).

11. Statistique Canada, 2022, [Base de données régionale et communautaire sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, version 3.0](#).